



Ministère de l'Économie et des Finances

**COMITE INTERMINISTERIEL DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**FEUILLE DE ROUTE
BILAN 2013
PROGRAMME D'ACTION
2014**

**FEUILLE DE ROUTE DU MINISTÈRE – BILAN D'ÉTAPE
SYNTHÈSE INTRODUCTIVE**

Le ministère de l'économie et des finances a pris toute sa part dans l'engagement collectif en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes pris dans le cadre du plan d'action gouvernemental arrêté par le Premier ministre le 30 novembre 2012.

La feuille de route fixée pour 2013 est mise en œuvre.

Les engagements pris en matière de **politique des ressources humaines du ministère de l'économie et des finances** ont constitué une priorité.

Ainsi, l'accord professionnel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui a été signé avec l'ensemble des partenaires sociaux en avril 2011, se déploie autour de trois axes de progrès principaux :

- faciliter le déroulement de carrière des femmes ;
- mettre davantage la formation au service de l'égalité de genre ;
- mieux concilier vie privée et vie professionnelle.

Des résultats concrets peuvent d'ores et déjà être constatés. A titre d'illustration :

- environ 30 000 cadres et responsables des ressources humaines des ministères financiers ont été formés aux problématiques de la diversité et de la lutte contre les discriminations ;
- des chartes de gestion du temps sont en place dans plusieurs services ;
- un rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes est intégré au bilan social des ministères et débattu chaque année avec les partenaires sociaux ;
- en 2013 plus de 40 % des primo-nominations dans les emplois supérieurs de Bercy ont bénéficié à des femmes, au-delà des objectifs de la loi Sauvadet.

Les progrès doivent se poursuivre et une négociation s'ouvre avec les représentants des personnels pour mettre en place un nouveau programme d'action pour la période 2014-2017, qui permettra d'aller plus loin sur le chemin de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, en cohérence avec le protocole fonction publique du 8 mars 2013. La question de la compatibilité des temps de vie fera l'objet d'une attention particulière.

L'action de Bercy en faveur de l'égalité de genre se manifeste également **dans les politiques publiques mises en œuvre**. Dans ce domaine, les objectifs de la feuille de route 2013 sont en cours de réalisation.

Des actions ont été entreprises pour soutenir l'activité des femmes dans l'économie, notamment :

- la facilitation de leur accès au crédit par la voie d'une charte avec la Fédération française des banques ;

- la promotion de l'entrepreneuriat au féminin avec notamment l'augmentation des garanties couvertes par le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations ;
- la promotion de l'action des femmes dans les domaines économiques et financiers par des opérations de sensibilisation et de communication internes ou externes.

Les outils d'expertise interne de Bercy ont été mobilisés en faveur de la politique d'égalité de genre. Ainsi, l'INSEE veille à améliorer la production de données statistiques et d'analyses sur la place des femmes dans la société française, ce qui constitue un instrument indispensable à l'orientation des politiques publiques en la matière.

Sont également progressivement mises en place, dans le cadre de la préparation des lois de finances et des lois de financement de la sécurité sociale, les conditions qui permettront de mesurer l'impact de certaines mesures financières sur l'égalité femme-homme et éclaireront le débat parlementaire.

Pour 2014, il convient d'approfondir les actions en cours et d'ouvrir de nouveaux axes de travail qui contribueront à deux des priorités du plan d'action gouvernemental 2014 concernant l'augmentation du taux d'emploi des femmes et la mixité des métiers.

Une attention particulière sera portée à la valorisation des parcours féminins dans le domaine économique et financier, de manière à amplifier notre engagement dans la lutte contre les stéréotypes de genre, qui perdurent trop souvent. Ce souci imprégnera notamment nos actions de communication interne et externe.

Par ailleurs, la politique publique en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui vise la reconnaissance de ses acteurs, le soutien à son développement et le renforcement de sa structuration tant au plan national que dans les territoires, doit s'inscrire dans la perspective de la mise en place d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Les entreprises de l'ESS, leurs organisations représentatives, qui constituent un pan important de notre activité économique et contribuent de manière décisive à la cohésion sociale de notre pays, doivent être exemplaires dans ce domaine. Une concertation approfondie sera donc engagée avec elles en 2014 pour arrêter des objectifs en matière d'égalité professionnelle .

LE BILAN D'UNE ANNEE AU SERVICE DES DROITS DES FEMMES

ET DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES EN FAVEUR DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE

Les mesures prévues par la feuille de route 2013 ont été réalisées ou sont en cours :

1 : Atteindre la parité dans la composition des jurys de concours et d'examens professionnels

La proportion de femmes dans les jurys est actuellement de 45 % ; l'objectif est de 50 % pour 2014.

2 : Renforcer la place des femmes dans les emplois supérieurs

Un suivi global systématique des nominations aux emplois supérieurs est en place. Les statistiques issues de ce suivi sont régulièrement remises aux ministres, notamment à l'occasion de chaque nomination à effectuer.

La proportion de femmes nommées dans les emplois supérieurs a augmenté dans des proportions très significatives. Ainsi, en 2013, ce taux est de 41 % (26 % en 2012).

3 : Élargir le vivier des cadres à haut potentiel

Des revues régulières des cadres sont organisées par le Secrétariat général avec les directeurs d'administration afin de mieux identifier les hommes et les femmes susceptibles d'accéder le moment venu à des postes de responsabilité. On ne constate d'absence de vivier féminin dans aucune direction. Certaines sont toutefois moins féminisées et des efforts doivent être faits, sur la durée, pour mieux équilibrer les nominations

4 : Assurer la représentation de chaque sexe dans les listes de candidats à des postes de direction

Une attention est systématiquement portée à la mixité des candidatures dans les dossiers de proposition de nomination aux emplois supérieurs.

5 : Éviter les stéréotypes dans les modules de formation

Toutes les structures de formation de Bercy ont initié ce travail en commençant par les modules les plus diffusés et en imposant une clause de vigilance dans l'élaboration des modules nouveaux, qu'il s'agisse de modules élaborés par les équipes pédagogiques internes ou de marchés de formation.

Ce travail se poursuivra en 2014.

6 : Rendre la formation plus accessible en tenant compte des contraintes familiales

Tous les services de formation s'efforcent désormais, dans la mesure du possible, d'éviter les formations le mercredi et de privilégier les formations de proximité. Cet effort se poursuivra en 2014.

7 : Encourager l'adoption de chartes de gestion du temps dans un processus associant largement les personnels concernés

Des chartes de gestion du temps ont été adoptées au Secrétariat général et à la Direction Générale du Trésor. Une charte est en cours d'adoption à l'INSEE et la démarche est initiée à la Direction du budget. Ce mouvement pourra se poursuivre dans les années à venir dans d'autres directions ou services.

8 : Améliorer et diversifier les dispositifs d'aide à l'accueil des jeunes enfants

La réservation de berceaux en crèches s'est poursuivie compte-tenu des besoins exprimés par les agents, notamment dans les bassins d'emploi les plus importants pour les administrations financières. Près de 500 berceaux sont désormais disponibles pour les enfants des agents des administrations financières.

Le budget d'action sociale ministériel sera prioritairement mobilisé dans ce domaine, conformément à l'orientation donnée lors du comité technique ministériel du 8 octobre 2013. Dans ce cadre, la mise en place en 2014 d'une aide à la garde d'enfants de 7 à 12 ans est en cours de concertation avec les partenaires sociaux, afin de répondre aux difficultés rencontrées, principalement par les mères d'enfants scolarisés dans le primaire, pour concilier charges de parentalité et parcours professionnels.

9 : Former aux problématiques de la diversité et de la lutte contre les stéréotypes, tous les managers et responsables RH (environ 35 000 agents) et tous les membres des jurys

Le programme de formation des 35 000 managers et responsables RH est en cours d'achèvement. Près de 30 000 agents y ont déjà participé. Tous les membres de jurys suivent désormais une formation obligatoire avant le début des travaux de sélection.

Les mesures suivantes ont été réalisées en 2013 ou sont en cours :

1 : Accélérer la prise en compte de l'objectif de l'égalité de genre par les entreprises

L'Agence des participations de l'Etat, dans le cadre de ses rencontres périodiques avec les directeurs des ressources humaines des entreprises dont l'Etat est actionnaire, échange systématiquement sur les mesures mises en œuvre pour faire progresser l'égalité professionnelle, notamment dans leurs instances de gouvernance. Un point d'étape sur les progrès accomplis sera fait en 2014.

Par ailleurs, des travaux sont en cours afin de suivre l'application de la loi du 27 janvier 2011 sur la place des femmes dans les conseils d'administration et de surveillance des entreprises cotées (mise en place d'un rapport annuel).

Enfin, des travaux ont été entrepris avec 18 grandes entreprises (SBF 120) pour préciser leurs engagements en matière d'égalité de genre dans leurs instances de gouvernance et les moyens d'action à mettre en place.

2 : Promouvoir l'entrepreneuriat au féminin auprès des réseaux bancaires

Une charte répondant à cet objectif a été proposée à la Fédération française des banques. Elle est en cours de finalisation.

Par ailleurs, dans le volet financier du plan de promotion de l'entrepreneuriat au féminin, des mesures ont été inscrites afin de faciliter l'accès des femmes au crédit bancaire, notamment par une augmentation des garanties couvertes par le FGIF et la mise en place expérimentale de trois fonds régionaux en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations.

3 : Mobiliser l'appareil statistique de l'INSEE pour enrichir les analyses nécessaires à l'action en faveur de l'égalité de genre

L'INSEE développe les statistiques et études comportant des données de genre (intégrées dès lors que c'est techniquement possible). L'INSEE collabore désormais méthodologiquement de manière régulière avec le ministère des droits des femmes.(cf : par exemple, le colloque « mesurer et évaluer:une clé pour l'égalité réelle femme-homme » d'octobre 2013).

4 : Mettre en place une méthodologie pour intégrer les problématiques d'égalité hommes/femmes dans les études d'impact des lois financières

La réflexion sur ce sujet est en cours en vue d'aboutir en 2014.

5 : Inscrire le principe de parité dans la composition du conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire

6 : Prendre en compte les problématiques d'égalité dans la politique d'achats de l'Etat

Le ministère de l'économie et des finances (service des achats de l'Etat) a préparé, en lien avec le ministère des droits des femmes, la circulaire du Premier ministre du 6 novembre 2013 sur le développement des prestations de nettoyage en journée dans les services de l'Etat (avec un objectif de 60 % des sites concernés par le nettoyage en journée en 2017) afin d'assurer la continuité des horaires et de privilégier l'accomplissement des prestations par les salariés sous forme de temps plein plutôt que de temps partiel. Le SAE assure le suivi de la mise en œuvre de cette circulaire.

LE PROGRAMME D' ACTIONS 2014 POUR LES DROITS DES FEMMES

ET L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'année 2014 l'approfondissement des mesures de la feuille de route 2012-2013 et le développement de nouvelles actions.

APPROFONDIR LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE

Lors du comité technique ministériel du 8 octobre 2013, le ministre de l'économie et des finances a rappelé que le renforcement de l'égalité professionnelles était une priorité de sa politique de ressources humaines. Il a annoncé le lancement d'une négociation avec les organisations syndicales représentatives afin de décliner, au niveau ministériel, le protocole d'accord signé au niveau de l'ensemble de la fonction publique le 8 mars 2013, les axes de travail de l'accord professionnel signé à Bercy par l'ensemble des fédérations syndicales en avril 2011. Il est prévu d'engager notamment une réflexion sur les conditions de promotion, les règles de mobilité géographique, le recours du temps partiel et leur impact sur l'égalité professionnelle. Les discussions débiteront avant la fin de l'année 2013.

ETENDRE LA PARITE AUX INSTITUTIONS RATTACHEES AU MINISTERE

L'article 23 du projet de loi pour l'égalité entre femmes et hommes vise à concrétiser le principe de parité dans le fonctionnement des autorités administratives indépendantes, et des commissions et instances consultatives, en habilitant le gouvernement à prendre par ordonnance les mesures nécessaires pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes.

Le ministère engagera dès début 2014 la préparation de l'ordonnance pour les organismes relevant de son champ de compétence.

Dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, le ministère s'attachera à engager en 2014 une concertation impliquant toutes les acteurs de l'ESS afin de fixer avec eux des objectifs en matière de parité dans leurs instances de gouvernance.

LES POLITIQUES PUBLIQUES MOBILISEES POUR LES DROITS DES FEMMES ET L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le ministère contribuera à l'action prioritaire de la politique gouvernementale en matière de mixité des métiers en luttant contre les stéréotypes de genre dans le domaine professionnel.

Le ministère veillera à valoriser dans les manifestations ou déplacements officiels, ainsi que dans sa communication interne et externe, l'action des femmes dont la réussite est exemplaire notamment dans le domaine économique

Il participera notamment aux manifestations du Global Summit of Women (GSW) à Paris en juin 2014.

En lien avec le ministère des droits des femmes et le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministère lancera début 2014, une mission d'évaluation confiée à l'Inspection générale des finances (IGF) et à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) portant sur les moyens de développer le taux d'emploi des femmes. La mission examinera notamment de façon transversale les effets de l'action des services publics et des incitations financières et non financières pour le deuxième apporteur de ressources.

Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire élaborera «une déclaration de principe des entreprises de l'ESS » comprenant des engagements renforcés en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de représentation paritaire dans la gouvernance de ces organismes, contribuant ainsi au rééquilibrage de la place des femmes et de leur taux d'emploi dans ce secteur important de l'activité économique de la France.

Dans le cadre de l'action 1.8 du 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, le ministère contribuera aux travaux visant à permettre une désolidarisation rapide des comptes bancaires pour les femmes victimes de violences conjugales.

Par ailleurs, le ministère veillera à amplifier les efforts déjà accomplis sur les marchés de nettoyage ,de manière à privilégier les prestations en journée et ainsi lutter contre la parcellisation du temps de travail, notamment des femmes. Au sein des services de Bercy, en 2013, plus de 80 % des prestations de nettoyage sont déjà réalisées entre 7h et 19h et même à hauteur de 57 % à partir de 8h.

Par l'intermédiaire du Service des achats de l'Etat, le ministère veillera à ce que cette orientation soit également appliquée en région, à l'occasion du renouvellement en 2014 des marchés concernant les services déconcentrés. Un bilan sera dressé fin 2014.